

2025/0158

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.

PETIT.WERY.JOSSET.RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : Subvention Redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a pour projet d'aménager les espaces extérieurs de la phase 1 du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette.

Les travaux consistent à un rabotage de chaussée avec une couche d'accrochage et une réalisation d'un tapis d'enrobé.

Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région au titre de la redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs.

Le montant maximal de travaux financés est plafonné à 1 000 000 euros H.T. avec un taux maximal fixé à 50 %.

Le montant global du projet s'élève à 1 894 319,98 euros H.T. soit à la somme de 2 273 183,98 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière de la Région d'un montant de 947 144,36 euros H.T.

Les travaux projetés en 2025 seront à inscrire au budget primitif 2025 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :



Suite de la délibération 2025/0158

Dépenses		Recettes	
Aménagement espaces extérieurs rue de la Goulette	1 894 288,72 €	Région CV-CB (50 %)	947 144,36 €
		Département ADVB (31,25 %)	300 000,00 €
		PACTE SAT	243 196,00 €
		Fonds propres de commune (21 %)	403 948,36 €
Montant H.T. de l'opération	1 894 288,72 €	Montant H.T. de l'opération	1 894 288,72 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ci-dessus,

Sollicite le financement au titre du dispositif redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs, soit une subvention d'un montant de 947 144,36 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 16 JAN. 2025
Le Maire,

